



Plan Climat Air Énergie territorial

Résumé non technique de l'évaluation environnementale

Val de Morteau



Document approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 février 2023



Rédaction: Karine GENTAZ

Photo de couverture : © Mosaïque Environnement 2018



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51 agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Sommaire

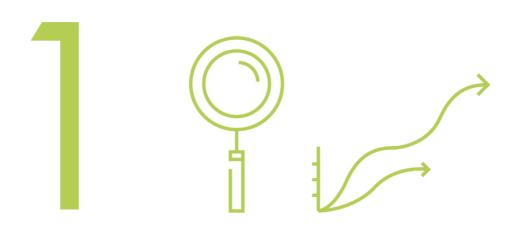
Chapitre I. Présentation du PCAET et état ir	nitial de
l'environnement	1
I.A. Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pour la Comr Communes Val de Morteau (CCVM)	
I.A.1. Le PCAET : qu'est-ce que c'est ?	3
I.A.2. Le périmètre d'action	3
I.A.3. Les objectifs chiffrés du PCAET	
I.A.4. Un PCAET qui s'organise autour de 3 axes et 23 actions	
I.B. Articulation avec les plans et programmes	
I.C. Le PCAET est soumis à une évaluation environnementale	8
Chapitre II. Profil environnemental du territoire	10
II.A. Caractéristiques environnementales	12
II.B. Hiérarchisation des enjeux	15
Chapitre III. Évaluation des incidences notables prév	isibles du
PCAET sur l'environnement et mesures	
III.A. Synthèse des incidences du PCAET	
III.A.1. Préambule	
III.A.2. La méthode retenue pour l'évaluation	21
III.A.3. Synthèse des incidences du PCAET sur l'environnement	21
III.A.4. Focus sur les zones susceptibles d'être affectées notablement	24
III.B. Mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences du PCAE	T25
III.B.1. La séquence éviter-réduire-compenser (ERC)	25
III.C. Synthèse des mesures proposées	25
Chapitre IV. Justification des choix, dispositif de	suivi et
méthodes utilisées	
IV.A. JUSTIFICATION DES CHOIX et du scenario retenu	31
IV.B. Le dispositif de suivi	
IV.C. Méthodes utilisées	
IV.C.1. L'état initial de l'environnement	
IV.C.2. L'évaluation des incidences du PCAET	
IV.C.3. Les mesures	36
IV C 4 Synthèse des principales difficultés rencontrées	37

Sommaire des tableaux

Tableau n°1.	Comparaison des objectifs de la stratégie avec les potentiels du territoir	e (année de
référence 2016)	4
	Le plan d'actions	
	Synthèse des caractéristiques environnementales du territoire	
Tableau n°4.	Hiérarchisation des enjeux environnementaux	18
Tableau n°5.	Synthèse des mesures	27
	Tableau de bord des indicateurs	



Chapitre I. Présentation du PCAET et état initial de l'environnement



Evaluation environnementale du PCAET de la Communaute de Communes Val de Morteau —	RESUME NON TECHNIQUE

I.A. UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MORTEAU (CCVM)

I.A.1.Le PCAET: qu'est-ce que c'est?

Les lois Grenelle I et II (2009 et 2010) ont marqué l'avènement législatif des Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET), principaux documents de planification stratégique des politiques locales climaténergie.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est issu de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV, du 18 août 2015). Outre le fait qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants à l'horizon du 1 er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Il s'agit d'un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Le décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial et l'arrêté du 4 août 2016 précisent le contenu et les données que doivent comporter chacune de ses pièces.

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est adopté pour 6 ans avec un bilan obligatoire à mi-parcours.

I.A.2. Le périmètre d'action

Le PCAET de la CC du Val de Morteau regroupe 8 communes, à la frontière Suisse, dans le département du Doubs : Morteau, le Bélieu, Villers-le-Lac, Montlebon, Les Combes, Grand'Combe Châteleu, Les Gras et Les Fins.

I.A.3. Les objectifs chiffrés du PCAET

Le PCAET a vocation à constituer la feuille de route « climat-air-énergie » du territoire pour les 6 prochaines années. Conformément à la loi TECV, la CCVM a fixé dans son projet des objectifs chiffrés, à plusieurs échéances.

En termes de réduction des émissions des polluants atmosphériques à enjeu sur le territoire :

- Pour les PM2,5 : réduction de 81% des émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2016.
- Pour les NOx : une réduction de 65 % des émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2016.
- Pour les SOx : une réduction de 82 % des émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2016.
- Pour les COV : une réduction de 85 % des émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2016.
- Pour les NH3 : une réduction de 12% des émissions à l'horizon 2050 par rapport à 2016.

En termes de réduction de la consommation énergétique :

Il vise une réduction de 49,5% de la consommation de 2015 à l'horizon 2050 soit environ les trois quarts de son potentiel, afin de tendre vers l'objectif réglementaire

En termes de réduction des émissions de GES :

- Réduction de 47,5% à horizon 2050, par rapport à 2016 dans l'optique de se rapprocher de l'objectif réglementaire.

En termes de production d'énergies renouvelables et de récupération

La stratégie de la CCBP fixe l'objectif de production de 70.95 GWh supplémentaires à horizon 2050, afin d'atteindre une production de 112 GWh, soit la mobilisation de 48% du potentiel supplémentaire. Cela lui permet de tendre vers l'objectif réglementaire et de répondre à son ambition TEPOS. Les consommations énergétiques de 2050 seront couvertes à hauteur de 42%.

I.A.4. Un PCAET qui s'organise autour de 3 axes et 23 actions

a Les objectifs chiffrés

La stratégie du PCAET doit recouvrir 9 thématiques, en lien avec les questions d'énergie, d'émissions de GES, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique. Elle est issue d'une réflexion sur la mobilisation des différents potentiels, des ambitions locales mais également d'un croisement des enjeux locaux avec les contraintes environnementales, économiques, etc.

La stratégie ne permet pas d'atteindre l'ensemble des objectifs réglementaires : les objectifs ont été définis en cohérence avec les capacités d'actions du territoire et ses leviers propres, et reflètent l'ambition de la CC du Val de Morteau. Il convient notamment de rappeler que le territoire de la CCVM présente une densité de population inégale, dense en vallée et regroupée en hameaux et villages dans les communes autour, et dont les tendances sont à une stabilisation du nombre d'habitants, voire une baisse.

Le tableau ci-dessous présente la comparaison entre l'objectif stratégique et le potentiel estimé, sur l'année de référence 2016.

	Stratégie à population constante	Potentiel
Economie d'énergie – 2050	-49.5%	-59%
Production d'énergie renouvelable (taux de couverture) - 2030	17%	35%
Emissions de GES – 2050	-47.5%	-77%
Emissions de polluants atmosphériques – 2030 SO2 NOX COV PM2.5	-35% -28% -37% -35%	-36% -30% -36% -34%
NH3	-5%	-9%

Tableau n°1. Comparaison des objectifs de la stratégie avec les potentiels du territoire (année de référence 2016)

La mobilisation de potentiels locaux est représentative des ambitions du territoire, mais également des contraintes techniques et économiques.

- ENR : des difficultés de mobilisation du gisement en hydroélectricité (contraintes environnementales, prise en compte du changement climatique), un objectif sur le bois qui répond aux contraintes d'exploitations forestières (différents usages) et à la problématique de la qualité de l'air dans le val ;

- Consommation d'énergie : un objectif de rénovation du parc de logements qui correspond aux logements pouvant effectivement faire l'objet d'une rénovation (logements d'avant 1970 environ);
- Qualité de l'air : la prise en compte d'un ratio permettant d'estimer une réduction des émissions de particules liées au chauffage au bois (amélioration de la performance énergétique des appareils de chauffage) d'environ 65%.

b Le plan d'actions

Pour atteindre ces objectifs quantitatifs, la stratégie se décline en 5 axes et 21 actions.

Axes et actions	Volets
Bâtiments et activités éc	conomes
Action 1.1.	1.1.1 Communiquer pour inciter à la rénovation des logements et rendre plus lisible l'information
Accompagner à la	1.1.2 Renforcer et simplifier le parcours de rénovation des logements
performance énergétique dans	1.1.3 Lutter contre la précarité énergétique
l'habitat	1.1.4 Encourager le changement de mode de chauffage des particuliers
	1.1.5 Sensibiliser les habitants du territoire
Action 1.2.	1.2.1 Accompagner les entreprises à la mise en place de démarches de
Accompagner à la	performance
rénovation des	1.2.2 Valoriser les démarches exemplaires
bâtiments tertiaires	1.2.3 Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux usages de l'énergie
	1.3.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
Action 1.3. Exemplarité de la	1.3.2 Sensibiliser les usagers des bâtiments à la performance énergétique
collectivité	1.3.3 Mettre en place des pratiques durables exemplaires
	1.3.4 Améliorer la performance de l'éclairage public
Action 1.4 Mobiliser les	1.4.1 Accompagner à la structuration des filières locales pour les matériaux
acteurs de la filière de	biosourcés
la rénovation	1.4.2 Créer des réseaux de professionnels de la rénovation et construction performante
Mobilités	penomanie
Monines	2.1.1 Communiquer et informer sur les options de déplacement sur le territoire
Action 2.1 Structurer	et les alternatives à la voiture
et organiser la	2.1.2 Mettre en place les actions de la CCVM dans le projet d'agglomération
mobilité sur le territoire	du Réseau urbain neuchâtelois pour favoriser l'intermodalité (actions prévues sur la période 2024-2028)
Action 2.2 Mobiliser les	2.2.1 Développer le télétravail
employeurs et les acteurs économiques	2.2.2 Communiquer auprès des entreprises du territoire sur les enjeux et opportunités sur la mobilité
sur la mobilité	2.2.3 Accompagner les initiatives de mobilité solidaires
Action 2.3 Développer	2.3.1 Encourager et faciliter la pratique du covoiturage au quotidien
la pratique du covoiturage	2.3.2 Développer l'autopartage entre particuliers
Action 2.4 Accompagner le	2.4.1 Mettre en place le schéma directeur vélo sur le territoire
développement des mobilités actives	2.4.2 Développer les mobilités actives pour les transports domicile-école
A - 1 - 2 - 0 - 5 - 3 - 3 - 1	2.5.1 Poursuivre le développement de la mobilité électrique sur le territoire
Action 2.5 Faciliter le déploiement des mobilités propres	2.5.2 Encourager et accompagner le renouvellement des véhicules du territoire
mobilites propres	2.5.3 Identifier les opportunités de développement de la mobilité BioGNV ou GNV

Axes et actions	Volets		
Adaptation au changer	ment climatique		
Action 3.1 Préserver la santé et le cadre de	3.1.1 Engager une réflexion sur l'artificialisation des sols, en amont de l'élaboration du PLUi		
vie des habitants	3.1.2 Aménager pour lutter contre la chaleur		
Action 3.2 Améliorer la	3.2.1 Augmenter la part des déchets compostés		
gestion et le	3.2.2 Accompagner et sensibiliser à la réduction des déchets		
traitement des	3.2.3 Engager les acteurs du territoire dans la démarche d'écologie		
déchets	industrielle et territoriale		
Action 3.3 Structurer	3.3.1 Structurer la filière d'exploitation forestière pour un approvisionnement local		
une filière forestière durable et adaptée	3.3.2 Adapter la gestion forestière au changement climatique		
Action 3.4 Développer	3.4.1 Accompagner les acteurs du monde agricole à des pratiques plus durables		
une filière agricole résiliente et durable	3.4.2 Accompagner à la résilience de l'agriculture locale		
	3.5.1 Poursuivre la restauration des zones humides dégradées		
Action 3.5 Préserver et	3.5.2 Encourager le grand public à améliorer ses pratiques		
améliorer la gestion	3.5.3 Encourager les agriculteurs à améliorer leurs pratiques		
de la ressource en	3.5.4 Encourager les industriels à agir sur leurs usages de l'eau		
eau	3.5.5 Instaurer une gestion durable de la ressource en eau par un bon		
	dimensionnement des réseaux		
	3.6.1 Identifier les enjeux et les bonnes pratiques en matière de tourisme		
	durable sur le territoire		
Action 3.6 Développer	3.6.2 Mobiliser les acteurs du tourisme		
un tourisme	3.6.3 Développer une offre touristique de haute qualité environnementale (hors mobilité)		
responsable	3.6.4 Mettre en place une offre globale de mobilité durable en lien avec le		
	tourisme		
Énergies renouvelables	Teensine		
Action 4.1 Développer	4.1.1 Développer les chaufferies bois sur le territoire		
l'usage d'un bois- énergie performant	4.1.2 Travailler en partenariat avec la filière locale		
Action 4.2 Développer	4.2.1 Installer des panneaux solaires photovoltaïque en toiture		
la production	4.2.2 Développer les solutions collectives et d'autoconsommation		
d'électricité	4.2.3 Sensibiliser et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs		
photovoltaïque	4.2.4 Faire de la CCVM une collectivité exemplaire		
Action 4.3 Développer l'utilisation de la	4.3.1 Développer la production de chaleur renouvelable sur le territoire de la CCVM		
chaleur d'origine renouvelable	4.3.2 Développer la récupération de la chaleur fatale des industries et des entreprises du territoire		
	4.4.1 Planifier le développement des énergies renouvelables à travers un		
Action 4.4 Planifier le	schéma directeur des énergies		
développement des	4.4.2 Encadrer le développement des ENR sur le territoire		
ENR	4.4.3 Développer les réseaux de chaleur		
Transversales			
Action 5.1 Animer et	5.1.1 Animer le PCAET et réaliser son suivi		
suivre la mise en	5.1.2 Engager les partenaires		
œuvre du PCAET sur le territoire	5.1.3 Mobiliser les agents et les élus de la CCVM et des communes		
A aliana E O last /	5.2.1 Renforcer l'action et le rôle des documents d'urbanisme dans la maîtrise		
Action 5.2 Intégrer les	des consommations d'énergie		
enjeux d'énergie dans les documents	5.2.2 Produire des documents d'urbanisme favorables au développement des énergies renouvelables		
d'urbanisme	5.2.3 Réduire l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air		

Tableau n°2. Le plan d'actions

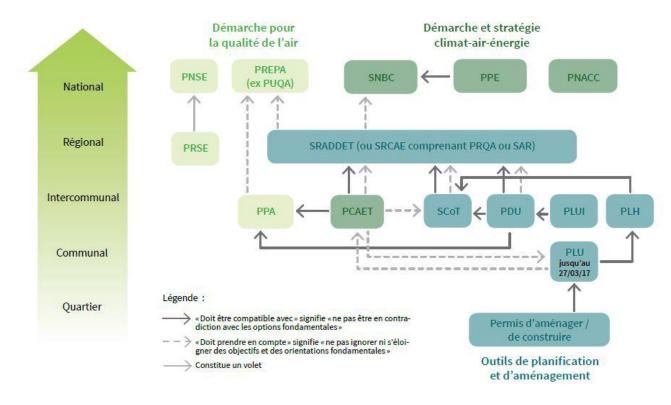
I.B. ARTICULATION AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Document stratégique local, le PCAET doit tenir compte d'une hiérarchie entre différents documents, définie par l'article L.229-26 VI du code de l'environnement (C.env.). Il doit :

- « [...] être compatible avec le SRCAE ou les règles du SRADDET quand ce dernier est approuvé;
- « [...] prendre en compte le cas échéant le SCoT, les objectifs du SRADDET et la stratégie nationale bas carbone tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte-[...] prendre en compte;
- [...] être compatible avec les objectifs fixés par le plan de protection de l'atmosphère. ».

Le territoire de la CCVM est concerné par le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté approuvé le 16 septembre 2020.

Afin de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets susceptibles d'interagir avec ses objectifs, l'analyse ne s'est pas limitée aux seuls documents avec lesquels il a des



relations juridiques. Elle a également porté sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée, le Plan d'adaptation au changement climatique (PACC) du bassin Rhône-Méditerranée, le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée, le Plan Régional de Santé Environnement (PRSE 3), le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) ...

Il ressort que dans son ensemble, le PCAET de la CCVM contribuera positivement aux orientations et objectifs fixés par ces documents en matière d'environnement et particulièrement sur les thématiques relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

I.C. LE PCAET EST SOUMIS A UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le PCAET de la CCVM est soumis à évaluation environnementale conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement (qui précise la liste des plans ou programmes soumis à cet exercice) et à l'Ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 (qui rend obligatoire la réalisation d'une évaluation des incidences du PCAET sur l'environnement par l'élaboration d'une évaluation environnementale stratégique). Les objectifs de cette évaluation sont de :

- fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du plan ;
- favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre du plan et assurer ainsi un niveau élevé de protection de l'environnement ;
- vérifier sa cohérence avec les obligations réglementaires et autres plans et programmes;
- évaluer chemin faisant les impacts du programme sur l'environnement et, au besoin, proposer des mesures visant à l'améliorer;
- contribuer à la transparence des choix et la consultation du public ;

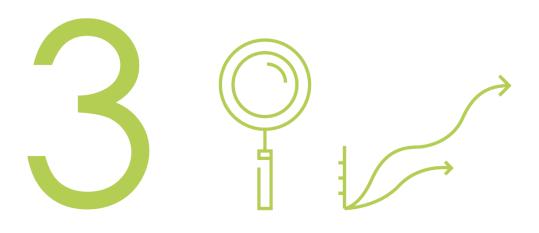
Préparer le suivi de la mise en œuvre du plan afin de pouvoir en mesurer l'efficacité au regard des objectifs fixés. Le rapport de l'évaluation environnementale doit contenir :

- une présentation générale des objectifs du PCAET et son contenu, de son articulation avec d'autres documents ;
- une description de l'état initial de l'environnement du territoire et ses perspectives d'évolution;
- les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du PCAET;
- l'exposé des motifs pour lesquels le PCAET a été retenu ;
- l'exposé des effets notables probables du PCAET sur l'environnement (sites Natura 2000 notamment) des mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les effets notables négatifs;
- la présentation des critères, indicateurs et modalités de suivi et évaluation de ces effets notables probables et des mesures pour les éviter, réduire ou, en dernier lieu, compenser;
- une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE D	PCAET DE LA COMMI	JNAUTE DE COMMUNES VAL [de Morteau – Resume non technique
-------------------------------	-------------------	--------------------------	-----------------------------------



Chapitre II. Profil environnemental du territoire



Evaluation environnementale du PCAET de la Communaute de Communes Val de Morteau — Resume non techniqui

II.A. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Le tableau suivant synthétise les principales caractéristiques environnementales du territoire développées dans l'état initial de l'environnement, au travers des forces et faibles des thématiques. L'état actuel de ces dernières ainsi que leur évolution sont caractérisés selon les critères suivants :



Thématique environnementale	Atouts	Faiblesses	Etat actuel	Evolution
Consommations d'énergie et émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Un potentiel d'économies d'énergie important Une part importante du bois dans les consommations d'énergie (« neutre en carbone »). Un fort potentiel de réduction des émissions de GES Une dépendance à la voiture importante La présence d'industries consommatrices d'énergie Un secteur routier qui pèse lourd en raison d'un fort trafic de passage.			→
Vulnérabilité au changement climatique	Des espaces forestiers importants Une bonne connaissance des risques naturels sur le territoire	Une ressource en eau vulnérable. Une part non négligeable du parc de logements non adaptée aux changements à venir		→
Une forte part d'espaces naturels et agricoles Des communes encore bien préservées et majoritairement rurales Des bouras centres qui possèdent des commerces Une consommation d'espace important principalement réalisée entre 2006 et 20 Une forte dépendance du territoire vistifrontière avec la Suisse à l'origine de l'art		Une consommation d'espace importante qui s'est principalement réalisée entre 2006 et 2012. Une forte dépendance du territoire vis-à-vis de la frontière avec la Suisse à l'origine de l'artificialisation des sols, de nombreux déplacements, de l'étalement urbain.		→

13

Thématique environnementale	Atouts	Faiblesses	Etat actuel	Evolution
Nuisances et pollutions	Un territoire peu impacté par des nuisances sonores liées à la circulation routière Une collecte des déchets bien organisée Un taux de tri qui s'améliore et une valorisation des déchets importante (48 % valorisation énergétique) Une collecte des déchets qui a diminué entre 2016 et 2017 Des actions de sensibilisation pour lutter contre les pollutions	Des nuisances sonores liées à la traversée d'infrastructures de transports sur certaines communes (Morteau, Villers-le-Lac et Les Fins) Des nuisances sonores qui peuvent être liées aux activités industrielles sur le territoire. Un volume de déchets produit par habitant encore élevé (supérieur à la moyenne nationale) De nombreux sites et sols pollués dont des anciennes décharges. Des sites et sols pollués situés dans ou à proximité de périmètre de captage (rapproché ou éloigné).		7
Risques naturels et technologiques	Des risques d'inondation connus à travers le PPRi du Doubs amont Un risque de TMD peu impactant pour le territoire	Un risque de transport de matières dangereuses par oléoduc enterré et sécurisé mais à ne pas négliger Des risques industriels liés à la présence d'ICPE sur le territoire Un risque de dégradation de la ressource en eau potable (proximité d'ICPE avec des zones de captage d'eau potable)		¥
Ressources en eau et milieux aquatiques	Des ressources multiples Une ressource souterraine bien préservée sans dégradation particulière Des initiatives pour améliorer la qualité de l'eau (SDAGE, SAGE, SDAEP, schéma d'assainissement) Des arrêtés de DUP qui permettent d'assurer la protection des captages Des équipements d'assainissement collectif (STEP) performants et conformes à la réglementation en vigueur.	Un réseau hydrographique fragilisé sur le volet écologique dont la sensibilité est accentuée par la vulnérabilité du système karstique Des pressions sur la ressource en eau appelant à une vigilance (besoins/ressources). Une ressource en eau potable vulnérable (qualité et quantité): un territoire karstique, risques de pollutions liées aux zones urbaines, aux activités agricoles/industrielles Un risque d'assèchement des milieux aquatiques dû en partie au changement climatique.		y

Thématique environnementale	Atouts	Faiblesses	Etat actuel	Evolution
Paysage et patrimoine	Des paysages naturels diversifiés, remarquables et protégés (classement, inscription) Un cadre de vie rural et agréable Une organisation traditionnelle de l'habitat en un tissu bâti lâche, échevelé le long d'une route et peu organisé autour d'un noyau-centre (église). Un patrimoine bâti protégé à travers des inventaires (classement, inscription, périmètre de protection) Des paysages et patrimoine bâti attractifs pour l'économie touristique Une architecture rurale et industrielle variée, qui véhicule toute une histoire et des savoir-faire de ce territoire	Un développement plus important de zones pavillonnaires qui tend à fragiliser les paysages. Une fragilité au regard des pratiques sylvicoles qui peut se traduire par des effets négatifs sur les paysages (coupe à blanc, exploitation intensive, enrésinement) Des activités industrielles qui peuvent être impactantes pour le paysage (carrière, zone industrielle en entrée de ville) Une sensibilité des paysages et du patrimoine bâti pour le développement des ENR	- ₩-	→
Milieux naturels et trame verte et bleue	Un territoire rural, présentant une forte perméabilité des milieux agro-pastoraux et forestiers Des milieux naturels d'une grande richesse écologique, reconnue par plusieurs inventaires: ZNIEFF, arrêtés de protection de biotope, zones humides et tourbières Un territoire organisé autour de la plaine du Doubs, axe central remarquable dans sa biodiversité, accueillant des espèces de prairies alluviales très menacées au niveau national comme le Râle des genêts. Une trame verte et bleue fonctionnelle, préservée des grandes infrastructures de transport et de la pression d'urbanisation Des ensembles boisés préservés des perturbations abritant des espèces sensibles au dérangement comme le Grand Tétras ou le Lynx boréal	intensive, entrainant une diminution de la richesse biologique Des milieux karstiques très sensibles aux pollutions des eaux (agricoles, rejets industriels, assainissements non conformes) et aux épisodes de sécheresse Une eutrophisation du Doubs, réduisant la qualité et la diversité des cortèges floristiques et faunistiques Des seuils sur les cours d'eau et barrages hydro-électriques limitant la continuité aquatique et le recrutement du Doubs en espèces patrimoniales présentes en amont (par ex. Truite fario) ou en aval (Apron du Rhône) Une trame noire fragile malgré la grande ruralité du territoire		4

Tableau n°3. Synthèse des caractéristiques environnementales du territoire

II.B. HIERARCHISATION DES ENJEUX

On entend par enjeux les questions d'environnement qui engagent fortement l'avenir du territoire, les valeurs qu'il n'est pas acceptable de voir disparaître ou se dégrader, ou que l'on cherche à gagner ou reconquérir, tant du point de vue des ressources naturelles que de la santé publique. Audelà, ils peuvent contribuer fortement à l'image, à l'attractivité et donc au développement du territoire. A partir de l'état initial de l'environnement, les enjeux environnementaux identifiés ont été hiérarchisés sur la base de leur représentativité (concernent une grande part du territoire, de la population) sur le territoire du Val de Morteau, de leur force et de leurs liens avec le PCAET (a-t-il des leviers d'actions ?).

Trois niveaux de hiérarchisation ont ainsi été retenus :



Thématique	Enjeux	Représentativité	Force sur le territoire	Interaction avec le PCAET	Priorité
Energie, GES et changement	L'atténuation du changement climatique en diminuant les consommations énergétiques liées aux déplacements, au bâti et aux activités économiques, notamment agricoles, en augmentant la part des énergies renouvelables pour réduire la part des énergies fossiles, en maintenant ou augmentant le potentiel de séquestration de CO2	3	3	3	9
climatique	L'adaptation au changement climatique et la réduction de la vulnérabilité pour un territoire résilient : anticiper et prendre en compte les vulnérabilités du territoire au changement climatique	3	3	3	9
Consommation d'espace	La maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles et la limitation de l'étalement urbain pour préserver les activités économiques en place et réduire les déplacements, la biodiversité et la qualité du cadre de vie sur le territoire et maintenir les capacités de stockage de carbone du territoire, en limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, en renforçant les villes et bourgs centre comme pôles de proximité	3	2	2	7

16

Thématique	Enjeux	Représentativité	Force sur le territoire	Interaction avec le PCAET	Priorité
Nuisances et pollutions	La limitation de l'exposition des populations et des espaces au bruit par la réduction des déplacements, l'anticipation et la prise en compte des nuisances sonores potentiellement liées à l'implantation d'éoliennes et aux travaux d'amélioration des performances thermiques du bâti, la mise en œuvre d'actions coordonnées avec le climat (autobus silencieux et non polluants, bâti à énergie positive et soucieux du confort acoustique des occupants, espaces verts apaisants pour l'ambiance citadine et bénéfiques pour le climat, etc.)	1	1	1	3
	L'intégration de la connaissance des sols pollués dans l'anticipation des projets et des changements d'usages (remobilisation de sites potentiellement pollués comme alternative à la consommation de nouvelles surfaces, et donc de puits carbone, sous réserve d'une dépollution garantissant la qualité sanitaire, prise en compte la gestion durable des eaux pluviales et ne pas préconiser l'infiltration pour les secteurs les plus pollués)	1	1	1	3
Nuisances et pollutions	La poursuite des efforts pour atteindre les objectifs du Grenelle et de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) : réduction de la production, développement du réemploi et du recyclage, valorisation énergétique des déchets ménagers, boues de STEP, déchets d'activités agricoles, limitation de la mise en décharge et de l'incinération)	2	2	2	6
Risques majeurs	La réduction de la vulnérabilité du territoire aux risques naturels : la prévention des risques dans le cadre de l'aménagement du territoire, la préservation des éléments naturels, de trame verte et bleue favorables au stockage de l'eau et à la réduction du ruissellement, la prise en compte des effets du changement climatique sur la gestion des inondations, des aléas retrait-gonflement des argiles, feux de forêts	2	3	2	7
	La réduction de l'exposition des populations aux risques naturels et industriels : prise en compte des documents réglementaires et dispositions constructives dans la localisation des aménagements potentiels liés aux énergies renouvelables	2	2	1	5

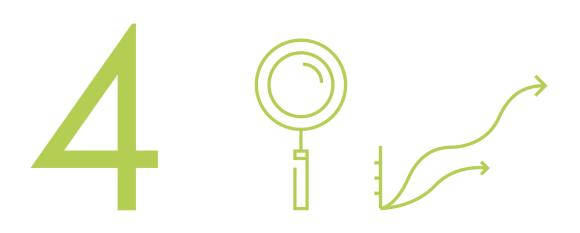
Thématique	Enjeux	Représentativité	Force sur le territoire	Interaction avec le PCAET	Priorité
Ressources en eau et milieux aquatiques	La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides (qualité, quantité): préservation de toute atteinte, qu'elle soit directe (imperméabilisation) ou indirecte (perturbation de l'hydrologie de cours d'eau alimentant les zones humides, préservation des cours d'eau, zones humides et milieux favorables au stockage de l'eau, à son épuration). Une attention particulière à porter à la localisation d'éventuels aménagements liés aux énergies renouvelables et aux pollutions liées aux ruissellements	2	3	3	œ
	Un développement urbain prenant en compte le cycle de l'eau (gestion des eaux usées, gestion alternative des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation) pour anticiper les effets du changement climatique	2	2	2	6
	La sécurisation des usages de l'eau (qualité, quantité) pour réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique, en contribuant à réduire les consommations, en protégeant la ressource pour garantir la santé des habitants et en anticipant les effets potentiels d'aménagements liés aux énergies renouvelables sur la qualité de l'eau.	2	3	3	8
Paysage	La préservation de la diversité et de la qualité des identités et valeurs paysagères (maintien de la structure et la diversité des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation des valeurs panoramiques, prise en compte des effets de co-visibilité, préservation du bâti notamment au regard de la pollution atmosphérique)	3	2	2	7
	La conciliation du patrimoine architectural et du développement durable (concilier rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables et qualités architecturales)	3	2	1	6

Thématique	Enjeux	Représentativité	Force sur le territoire	Interaction avec le PCAET	Priorité
Biodiversité	La préservation de la nature ordinaire et de la biodiversité: maintenir la structure et la diversité des espaces agricoles, supports de biodiversité et permettant le déplacement des espèces (taille des tènements, place des prairies naturelles, diversité des cultures, place des espaces boisés,) et gérer les espaces forestiers de manière adaptée pour maintenir leur multifonctionnalité (rôle dans la préservation des sols, de l'eau, de la biodiversité et des paysages, lutte contre les risques naturels, stockage de carbone, source d'énergie renouvelable)	2	2	2	6
	La préservation et le renforcement des continuités écologiques : pour leur valeur intrinsèque et les services qu'ils peuvent rendre à l'homme. Préserver notamment les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, en prenant en compte ces enjeux notamment dans la localisation des possibles aménagements liés à la production d'énergies renouvelables – développer la nature en ville	3	2	2	7
Santé	Offrir un environnement favorable à la santé pour tous	2	2	2	6

Tableau n°4. Hiérarchisation des enjeux environnementaux



Chapitre III. Évaluation des incidences notables prévisibles du PCAET sur l'environnement et mesures



Evaluation environnementale du PCAET de la Communaute de Communes Val de Morteau — Resume non techniqu
--

III.A. SYNTHESE DES INCIDENCES DU PCAET

III.A.1. Préambule

La notion d'incidence n'a pas de définition juridique précise. Elle s'explique par :

- l'appréciation croisant l'effet (un effet ou une pression est la conséquence objective des projets sur l'environnement indépendamment du territoire affecté) avec la sensibilité environnementale du territoire;
- l'appréciation des **impacts** dans le sens d'un ch**angement, positif ou négatif**, dans la qualité de l'environnement, à court ou à long terme. L'impact peut être direct ou indirect s'il résulte d'une relation de cause à effet.

La notion relative à la prévisibilité des incidences signifie que toutes les incidences ne sont pas connues précisément lors de l'élaboration d'un PCAET. Il s'agit d'identifier les **incidences qui risquent** d'avoir lieu si le PCAET est mis en œuvre en application à sa stratégie et son programme d'actions.

III.A.2. La méthode retenue pour l'évaluation

La démarche d'évaluation environnementale relève d'une analyse croisée entre le plan et les principaux enjeux environnementaux. La méthode développée intègre la double dimension stratégique et opérationnelle du PCAET au travers :

- d'une analyse globale au niveau de la stratégie, qui vise à analyser qualitativement les risques d'incidences des orientations et axes retenus et de relever des points de vigilance ;
- **au niveau opérationnel**, une analyse ciblée sur les actions relevant des axes pour lesquels des points de vigilance ont été mis en exergue dans l'analyse globale. Une analyse détaillée des effets de ces dernières permet alors de proposer des adaptations. L'analyse est essentiellement qualitative, les actions prévues par le plan d'actions n'étant pas spatialisées.

III.A.3. Synthèse des incidences du PCAET sur l'environnement

a. Des actions « chapeau » assurant la cohérence du plan

Les actions transversales, si elles n'ont pas d'effet direct sur les différents enjeux environnementaux, permettent au territoire de se doter d'un cadre et de moyens pour une mise en œuvre cohérente et efficiente du PCAET.

L'objectif de la CCVM est de se placer en chef de file, exemplaire, pour une transition pérenne et efficace de son territoire. Les moyens ciblés résident dans la mise en place ou la poursuite de moyens financiers et humains adaptés, du renforcement d'une vision transversale et de collaborations interterritoriales, d'une implication citoyenne importante, mais également des acteurs économiques, des communes et partenaires du PCAET dans la mise en œuvre des actions.

Grâce aux indicateurs de réalisation et d'efficacité définis, un suivi de la mise en œuvre permettra de mettre à jour, si nécessaire, le programme d'actions avec l'intégration des actions portées par les partenaires, d'aiguiller les décisions et de juger si la collectivité consacre des ressources suffisantes à la mise en œuvre de ses actions.

Par ailleurs, l'amélioration de la connaissance des potentiels de valorisation des énergies renouvelables et la sensibilisation de la population et des acteurs économiques constitueront des leviers d'un changement de comportement durable de la part de chacun.

Des incidences positives fortes sur les enjeux prioritaires d'atténuation du changement climatique et de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Les différentes actions mettent en place les dispositions nécessaires pour :

- cibler prioritairement les postes les plus consommateurs d'énergie et producteurs de GES énergétiques, à savoir le bâti et les transports, mais abordent également les autres secteurs impactant, dont l'agriculture et les autres activités économiques, dont le tourisme ;
- cibler les secteurs les plus émetteurs de polluants atmosphériques, notamment le transport routier, mais aussi le chauffage au bois ;
- permettre le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment le solaire thermique et photovoltaïque, ou encore le bois-énergie, et en participant au développement des autres filières (biogaz);
- proposer les actions de sensibilisation, de pédagogie et d'accompagnement nécessaires pour une mise en œuvre efficace.

Elles forment un ensemble cohérent, qui permet d'actionner les leviers identifiés par le diagnostic du PCAET.

Le plan d'actions du PCAET a donc une incidence positive forte sur les enjeux prioritaires identifiés par l'état initial de l'environnement que sont l'atténuation du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air du territoire, qui sera pérenne si les actions prévues sont effectivement mises en œuvre de manière efficace.

c. Des incidences positives directes plus faibles sur l'adaptation au changement climatique

L'adaptation du territoire au changement climatique est intégrée de manière transversale à l'ensemble des axes du programme d'action qui cible les vulnérabilités et leviers d'actions identifiés par le diagnostic du PCAET. Le PCAET porte 3 actions phares d'accompagnement d'une agriculture et d'une sylviculture adaptées au changement climatique.

Les actions en faveur des haies et des zones humides participent de la préservation de la biodiversité et de la maîtrise des risques, notamment liés au ruissellement. La prise en compte des essences allergènes dans les plantations répond dans le même temps aux enjeux de biodiversité et sanitaires.

Ces actions restent cependant de portée mesurée. On notera toutefois que toutes celles qui visent à réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES contribueront, de manière induite, à favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique.

d. Des incidences positives plus indirectes sur les principaux enjeux environnementaux

La pollution atmosphérique, et plus largement le trafic routier, ont des incidences sur la santé humaine mais aussi :

- sur le patrimoine bâti : les polluants atmosphériques provoquent une salissure rapide ou une détérioration de certains matériaux (calcaires notamment) et engendrent des coûts de nettoyage;
- sur les milieux naturels terrestres, aquatiques et la biodiversité : les polluants émis par la circulation routière peuvent engendrer une acidification des milieux aquatiques (pluies acides) et perturber les écosystèmes, des pollutions des milieux voisins des infrastructures, par lessivage des hydrocarbures et déchets de circulation présents sur la chaussée (concentration de ces polluants dans les ruissellements).

- Par ailleurs, la faune est sensible aux nuisances sonores liées aux déplacements motorisés, qui ont pour conséquences de modifier leurs comportements naturels ;
- sur les sols, qui sont également sensibles aux ruissellements pollués depuis les infrastructures routières.

La réduction des déplacements automobiles à laquelle concourt le plan d'actions aura donc une incidence positive de réduction de ces pressions.

Bien que ce thème ne soit pas appréhendé de manière directe dans le PCAET, le programme d'actions aura un impact positif sur l'enjeu inondations. La déminéralisation de l'espace public, la préservation voire la restauration des zones humides, ainsi que la végétalisation, qui facilitent l'infiltration de l'eau et limitent l'érosion des sols ... sont autant d'actions qui concourent à réduire la vulnérabilité du territoire aux risques inondations.

Les mesures visant à promouvoir la végétalisation dans les aménagements, la réduction de la voiture vont dans le sens d'une réduction du phénomène d'Ilot de chaleur urbain.

e. Des incidences contrastées concernant les déchets et le bruit

Certaines actions spécifiques, en lien avec des projets de construction d'équipements (énergies renouvelables, infrastructures, rénovation de l'habitat) pourront **générer de nouveaux déchets** à traiter. On notera également l'absence, à ce jour, d'une filière structurée pour la gestion des batteries des véhicules électriques.

L'augmentation de la production d'énergie issue de la valorisation des déchets répond à un paradoxe : augmenter la production de chaleur tout en respectant les objectifs de réduction du volume des déchets à traiter. L'atteinte de ces objectifs passe par le remplacement des équipements en faveur d'appareils plus performants et la valorisation de nouvelles formes de déchets (déchets d'activités économiques ...).

Le bruit n'est pas une incidence qui touche directement le PCAET. Cette question est appréhendée de manière transversale par diverses actions du programme, ce qui permet au PCAET d'apporter un impact positif sur le volet transport. Les impacts sur le secteur du bâtiment est plus modéré : en effet, si les activités de rénovation peuvent impacter ponctuellement défavorablement cette dimension, dans un contexte de multiplication des chantiers sur le territoire (de rénovation, de création d'infrastructures ...), l'exposition seraient réduite grâce à l'amélioration de l'enveloppe. Il n'y a donc pas de mesure ERC préconisée sur cette dimension.

f. Des risques d'incidences négatives atténués par l'intégration de préconisations issues de l'évaluation environnementale

Les risques d'incidences négatives prévisibles du PCAET sur l'environnement seront réduits grâce aux évolutions apportées au plan qui s'attachera :

- à réduire la consommation d'espace liée aux aires de co-voiturage en privilégiant le confortement de sites déjà artificialisés (comblement de dents, creuses, reconversion de sites dégradés) avant toute consommation d'espace en extension et en transcrivant ce principe dans les documents d'urbanisme, notamment dans les OAP qui permettent leur traduction opérationnelle;
- à réduire les effets négatifs de la densification par le développement de la trame verte et bleue, y compris en milieu urbain. Dans le même temps, cela contribue à préserver la biodiversité et la qualité du cadre de vie grâce au choix d'essences adaptées au contexte local, non envahissantes et non allergènes;
- à prendre en compte les enjeux d'intégration paysagère et de biodiversité dans les projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables ;

- à réduire la place de la voiture en articulant urbanisme et déplacements, ce qui implique de localiser les secteurs de développement en priorité dans les zones desservies par les transports collectifs, de développer les modes doux grâce à un maillage cohérent et sécurisé desservant les principaux pôles de services et d'équipements;
- à accompagner les collectivités, les privés et les professionnels du bâti dans leurs projets de rénovation en amont (sensibilisation) jusqu'à l'aval (post travaux) pour favoriser des gestes éco-responsables (choix des matériaux, techniques de construction, limitation des déchets, etc.);
- à optimiser la valorisation des énergies renouvelables, notamment en ce qui concerne leur utilisation (limitation des distances d'approvisionnement);
- à concilier les différents services rendus et fonctions des écosystèmes et les objectifs qui peuvent parfois être contradictoires (exploitation de la recharge biomasse/paysage/biodiversité/risques, infiltration pour la des nappes/inondation/qualité ressources énergies des en eau, renouvelables/paysages/biodiversité, bois-énergie/qualité de l'air ...).

III.A.4. Focus sur les zones susceptibles d'être affectées notablement

La réglementation prévoit que soient évalués spécifiquement les risques d'incidences du PCAET sur les sites Natura 2000. Le code de l'environnement précise que l'évaluation est proportionnée aux enjeux du territoire.

Aucun site Natura 2000 n'est recensé sur le territoire du PCAET.

Deux sites se trouvent toutefois à environ 1 km au nord du territoire : il s'agit des « Vallées du Dessoubre, de la Rèverotte et du Doubs », désignées au titre de la directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale FR4312017) et de « la vallée du Dessoubre » désignée au titre de la directive Habitats (Zone Spéciale de Conservation FR4301298). Ces deux sites partagent le même périmètre.

Aussi, les risques potentiels concernent-ils uniquement les risques d'incidences indirectes des espèces à grand territoire et grande capacité de dispersion, notamment les oiseaux et des chauves-souris.

Au vu de la distance des sites et des projets retenus dans le PCAET, les risques d'incidences notables ne sont pas significatifs.

III.B. MESURES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER LES INCIDENCES DU PCAET

III.B.1. La séquence éviter-réduire-compenser (ERC)

Afin de maîtriser les incidences potentiellement négatives du PCAET sur l'environnement, la séquence « Eviter/Réduire/Compenser » a été appliquée : il s'agit de chercher d'abord à supprimer les incidences négatives, puis à réduire celles qui ne peuvent être évitées, et enfin à compenser celles qui n'ont pu être ni évitées ni réduites. On distingue :

- les **mesures d'évitement** (E) : mesures alternatives permettant de s'assurer de l'absence d'incidence négative sur l'environnement. Dans le cas du PCAET, le souci d'évitement a guidé l'élaboration du projet : il s'est agi de cibler les risques d'incidences négatives, dès la phase de stratégie, en mettant en exergue des points de vigilance ;
- les **mesures de réduction** (R) : mesures complémentaires destinées à limiter une incidence environnementale négative. Elles visent à atténuer les incidences négatives sur le lieu et au moment où elles se produisent. Dans le cas du PCAET, il peut s'agir d'une modification ou d'un complément apporté à la stratégie ou au plan d'actions afin d'en réduire les effets négatifs sans en modifier l'objectif général.
- les **mesures de compensation** (C) visent à apporter, à une incidence négative qui n'a pu être ni évitée ni réduite, une contrepartie s'exerçant dans un domaine similaire ou voisin à celui concerné par cette incidence négative. Dans le cas du PCAET, aucune action n'étant spatialisée, le risque d'incidences négatives ne peut être avéré : de fait les mesures de compensation peuvent difficilement être anticipées.

III.B.2. Synthèse des mesures proposées

Thématiques environnementales	Secteur	Mesures			
Energie et GES	Bâtiments / activités	Les conseils prodigués en matière de rénovation énergétique pourront encourager la construction bois et l'utilisation de matériaux biosourcés. Leurs propriétés, tant en termes de tenue dans le temps que de performances hygrothermiques, en font des options plus durables, grâce au stockage carbone qu'elles offrent. Les performances thermiques des parois intégrant des isolants biosourcés sont par ailleurs améliorées de près de 50%, offrant ainsi un confort thermique (consommations pour le chauffage ou la climatisation réduites) et acoustique.	R		
Qualité de l'air	Bâtiments / activités	Les actions de communication sur la rénovation énergétique pourront contribuer à sensibiliser le grand public et les acheteurs publics aux émissions des solvants, peintures et autres produits d'entretien et aux enjeux liés à la ventilation des locaux. Un volet « air intérieur » pourra ainsi être ajouté aux éco-gestes. L'Ademe édite un petit document de sensibilisation « Au quotidien, un air sain chez soi : des conseils pour préserver votre santé » - septembre 2019.	E		

Thématiques environnementales	Secteur	Mesures	Туре
Nuisances et pollutions (bruit, déchets, sols pollués)	Bâtiments / activités	Outre les conseils prodigués aux particuliers en matière de rénovation énergétique, le PPA pourrait encourager la systématisation des chantiers propres dans la commande publique. Le guide « mieux gérer les déchets de chantier du bâtiment » pourra être diffusé largement aux entreprises retenues. Par ailleurs, la Fédération Française du Bâtiment met à disposition des entreprises un outil de recherche des points d'apport et solutions de collecte dans toute la France dédié aux déchets de chantier. www.dechets-chantier.ffbatiment.fr	R
Biodiversité	Bâtiments / activités	Le PPA pourra inciter à privilégier une approche globale carbone/biodiversité en promouvant, reconnaissant et soutenant les filières d'approvisionnement des matériaux éco conçus et les techniques de mise en œuvre pour une biodiversité positive. Un partenariat avec les associations de protection de la nature pourra être organisé par les plateformes de rénovation énergétique afin de prendre en compte la préservation de la faune dans les réhabilitations (diagnostics et mesures compensatoires).	E
	Mobilités	Les aires de co-voiturage seront en priorité créés sur des espaces déjà artificialisés.	E
Biodiversité	Mobilités	En cas de création sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers, on veillera à éviter les sites sensibles (en termes de biodiversité ou de valeur agronomique par exemple). Une attention particulière sera apportée au traitement de ces espaces (limitation de l'imperméabilisation, végétalisation pour réduire les îlots de chaleur, insertion paysagère).	R
	Energies renouvelables	Intégrer les enjeux de paysage et de biodiversité dans le schéma directeur des énergies	R
Paysage et patrimoine bâti	Bâtiments / activités	Dans le cadre du conseil apporté par le SPPEH, une attention particulière sera portée, en cas d'isolation par l'extérieur, au respect de la qualité du patrimoine bâti, notamment ancien. Cette sensibilisation pourra être assurée par les plateformes énergétiques dans le cadre de l'accompagnement qu'elles proposent, comme une assistance à maîtrise d'ouvrage aux projets de rénovation énergétique de leur logement. Un partenariat avec des architectes spécialisés dans la préservation du paysage et du patrimoine bâti pourra être initié pour permettre une compatibilité entre réhabilitation thermique et préservation patrimoniale, particulièrement dans les quartiers à forte densité de patrimoine.	
		Les aires de co-voiturage seront en priorité créés sur des espaces déjà artificialisés.	E
	Mobilités	En cas de création sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers, on veillera à éviter les sites sensibles (en termes de biodiversité ou de valeur agronomique par exemple). Une attention particulière sera apportée au traitement de ces espaces (limitation de l'imperméabilisation, végétalisation pour réduire les îlots de chaleur, insertion paysagère).	RR

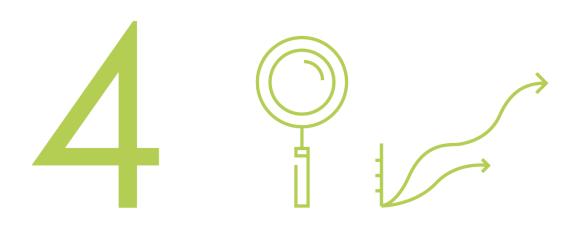
Thématiques environnementales	Secteur	Mesures	Туре
		Autant que leur quantité, la localisation des bornes de recharges est un sujet important, certains endroits étant plus stratégiques que d'autres (ex : parkings publics, enseignes marchandes, proximité des commerces ou des lieux de restauration, lieux touristiques, aires d'autoroutes, etc.). Une attention particulière sera portée à leur intégration soignée dans les sites qui les reçoivent. Les retours d'expériences des territoires qui ont joué un rôle précurseur pourront être exploités afin de créer un maillage optimal. Les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) pourront intégrer cet enjeu dans les schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques prévus par la loi d'orientation des mobilités.	
		Intégrer les enjeux de paysage et de biodiversité dans le schéma directeur des énergies	R
Q6- Préservation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ?	Energies renouvelables	Le développement du bois-énergie doit se faire dans une logique de gestion durable des forêts prenant en compte l'ensemble des impacts potentiels sur l'environnement. Ainsi, outre les caractéristiques du bois en termes de combustible (bois sec, feuillu dur), on privilégiera l'utilisation d'un bois labellisé / de qualité issu d'une exploitation forestière durable de la production à l'utilisation. Cela signifie communément la gestion et l'utilisation des terrains boisés d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes. Les zones sensibles telles que les trames vertes et bleues doivent être exploitées en tenant compte de ces caractéristiques particulières.	E
Milieux aquatiques		Les aires de co-voiturage seront en priorité créés sur des espaces déjà artificialisés.	E
et humides (qualité, quantité)	Mobilités	Une attention particulière sera apportée au traitement de ces espaces (limitation de l'imperméabilisation, végétalisation pour réduire les îlots de chaleur, insertion paysagère).	

Tableau n°5. Synthèse des mesures

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MORTEAU — RESUME NON TECHNIQUE



Chapitre IV. Justification des choix, dispositif de suivi et méthodes utilisées



Evaluation environnementale du PCAET de la Communaute de Communes Val de Morteau — Resume non techniqu
--

IV.A. JUSTIFICATION DES CHOIX ET DU SCENARIO RETENU

La définition de la stratégie du PCAET n'a pas donné lieu à l'établissement de scénarii. Sa construction a été réalisée progressivement pour aboutir au scénario retenu. Une large concertation a été menée avec les acteurs du territoire pour y parvenir. Ainsi le scénario de synthèse retenu est notamment issu du travail réalisé à l'occasion du forum stratégique.

Les principaux éléments ont guidé la réflexion sont :

- Le cadre supra-territorial fixé par la Loi de Transition Énergétique, la Stratégie Nationale Bas Carbone, le SRADDET : les objectifs fixés constituent un cap à l'échelle nationale ou régionale. Les collectivités définissent leurs objectifs en fonction de leur contexte territorial ;
- L'analyse des potentiels du territoire en matière de sobriété énergétique, de production d'ENR, de réduction des GES, de stockage carbone...Ces potentiels définissent les objectifs maximums que pourra atteindre le territoire ;
- Les capacités techniques et financière des collectivités et des partenaires susceptibles de porter et mettre en œuvre les actions ;
- **D'autres enjeux environnementaux ou agricoles :** paysage, biodiversité, protection des cours d'eau, protection du foncier agricole qui ont pu influencer les choix en matière de priorisation des actions et de développement des EnR notamment.
- **L'ambition globale du territoire :** la CCVM est porteuse d'une ambition assez forte sur les enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

La construction de la stratégie du PCAET a fait l'objet de deux temps de **concertation**, avec les élus et les partenaires de la CCVM, ainsi que d'une réunion publique participative dans chacune des communes. L'ensemble des éléments produits lors de ces temps d'échanges ont constitué la base de travail pour l'élaboration de la stratégie, qui reflète alors l'ambition de l'ensemble des parties prenantes du territoire sur les enjeux climat-air-énergie, et les priorités d'action.

La courbe de la stratégie présentée a été ajustée suite à l'établissement des gains attendus du plan d'actions à 6 ans, afin de prendre en compte l'inertie liée au démarrage du PCAET et proposer une courbe d'intensification des efforts, plus réaliste qu'une courbe linéaire.

La stratégie a été validée par le COPIL, puis présentée en conseil communautaire.

La définition du plan d'actions a été appuyée sur la concertation avec les acteurs du territoire, les élus et services de la CCVM et les habitants (4 ateliers, 19 entretiens, un sondage grand public). Ainsi ce premier plan d'actions à 6 ans permet :

- d'engager des actions de long terme, mobilisant des gisements importants (économie d'énergie, production d'énergie) ou à l'impact fort ;
- de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et de les impliquer dans la démarche ;
- de réaliser un panorama de l'action et d'uniformiser les démarches.

Le plan d'actions se découpe en 5 grands axes, permettant une lecture opérationnelle, par thématique, facilitant l'appropriation par les acteurs et les porteurs d'actions.

Le plan d'action a été validé en COPIL.

IV.B. LE DISPOSITIF DE SUIVI

La procédure d'évaluation environnementale est une démarche temporelle qui se poursuit au-delà de l'approbation du PCAET. Après l'évaluation préalable des orientations et des dispositions lors de l'élaboration du projet (évaluation ex-ante), un suivi de l'état de l'environnement et une évaluation des orientations et des mesures définies dans le PCAET doivent être menés durant sa mise en œuvre (évaluation in itinere). L'objectif est de fournir des informations fiables et actualisées sur la mise en œuvre des objectifs du projet et sur l'impact de ses actions, et de faciliter la prise de décisions pertinentes dans le cadre du pilotage du projet.

Dans cet objectif, le plan d'action du PCAET intègre des indicateurs de réalisation permettant de suivre l'avancement des diverses actions prescrites et des indicateurs de résultat ou d'efficacité pour en mesurer les effets sur l'énergie, l'air et le climat...

En complément ont été proposés des indicateurs et modalités pour suivre les effets du document sur les domaines de l'environnement autres que l'air, l'énergie et le climat.

Thématiques et effets suivis	Objectifs	Indicatour	Obtention es données	Périodicité	Туре
Ressources fonc	ières				
Effets du PCAET sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers		Evolution de la surface en prairies temporaires et permanentes - Calcul SIG	Registre Parcellaire Graphique	Annuelle	E
	Evolution de la surface d'espaces capables de stocker du carbone sur le territoire	Evolution de la surface forestière bénéficiant d'une gestion adaptée favorisant le stockage de carbone (forêts avec plan de gestion/document d'aménagement)	CRPF et ONF	Annuelle	E
		Evolution de la surface de zones humides	Inventaire départemen tal des zones humides	Indéterminée	E
	Appréhender la consommation de surfaces naturelles,	Nombre de projets d'énergies renouvelables réalisés sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers : Surface consommée	CCVM	Annuelle	P
	agricoles et forestières par les projets prévus par le PCAET	Nombre de projets de moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle réalisés sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers : Surface consommée	CCVM	Annuelle	P
Paysage et patri	moine				
Effets des projets autorisés par le PCAET sur le paysage et le patrimoine	Evaluer la prise en compte des effets de co- visibilité	Nombre d'installations d'énergies renouvelables réalisées au sein d'un cône de vue identifié dans les documents d'urbanisme	CCVM	Annuelle	P

Thématiques et effets suivis	Objectifs	Indicateur	Obtention es données	Périodicité	Туре
Effets des projets autorisés par le PCAET sur le paysage et le patrimoine	Evaluer les effets positifs ou négatifs des travaux de rénovation énergétiques sur le bâti remarquable	Suivi photographique des monuments réhabilités d'un point de vue énergétique	CCVM CAUE DRAC	Annuelle	R
Biodiversité			DDEAL		
Effets des	Evaluer l'impact du PCAET sur le patrimoine naturel	Surface de zones humides consommée Nombre de gîtes mis en place / retour des	DREAL LPO	Annuelle Annuelle	P R
projets autorisés par le PCAET sur la biodiversité	remarquable Evaluer l'impact du PCAET sur la fonctionnalité des écosystèmes	propriétaires Nombre de corridors impactés	DREAL	Annuelle	Р
Ressources en e	αυ		0 - 11 15 - 51 4 -		
Contribution du PCAET à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau et à l'atteinte du bon état des masses d'eau	Préserver l'état quantitatif des ressources souterraines en favorisant la recharge des nappes superficielles et profondes	Nombre de projets d'aménagements intégrant des dispositifs en faveur de la recharge des nappes (déminéralisation)	Collectivités et leurs EPCI compétents en matière d'urbanisme , d'assainisse ment et de gestion du pluvial	Annuelle	R
Contribution du PCAET à l'équilibre quantitatif de	Réaliser un suivi quantitatif de la ressource et de son exploitation	Evolution de l'état quantitatif de la ressource superficielle et souterraine (mauvais / médiocre / bon / très bon)	Agence de l'eau SDAGE	Tous les 6 ans	Е
la ressource en eau et à l'atteinte du bon état des masses d'eau	Augmentation des prélèvements avec l'augmentation de la température	Volumes d'eaux prélevés par masse d'eaux ventilés par secteur d'activité (AEP, irrigation, industrie) en m3/an	Banque nationale des données sur l'eau / syndicats	Annuelle	P
Risques majeurs					
Contribution du PCAET à la réduction de la vulnérabilité du territoire aux risques naturels	Risque d'augmentation de la fréquence des risques naturels avec le changement climatique	Evolution du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune	Géorisques Base de données Gaspar	Annuelle	R
Nuisances et po	llutions				

Thématiques et effets suivis	Objectifs	Indicateur d	Obtention les données	Périodicité	Туре	
Contribution du PCAET à la préservation, voire à l'amélioration de la qualité de l'air	Mesurer l'évolution des principaux polluants et de la vulnérabilité de la population	Niveaux d'émissions de PM10/PM2,5/ réf. à 2015	Atmo	Annuelle	R	
Contribution du PCAET à la préservation, voire à l'amélioration de la qualité de l'air	Mesurer l'évolution des	% de la population exposée à des dépassements de seuils réglementaires pour les oxydes d'azote	Atmo	Annuelle	P	
	principaux polluants et de la vulnérabilité	Niveaux d'émissions d'oxydes d'azote/ réf. à 2015	Atmo	Annuelle	R	
	de la population	% de la population exposée à des dépassements de la valeur cible pour l'ozone	Atmo	Annuelle	P	
Atténuation du c	hangement clima	lique		<u>'</u>		
Suivi des effets du PCAET sur la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de GES, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables locales	rets r la e la ion des de Evolution des consommations ion d'énergie	Consommation énergétique finale du territoire en GWh	ORECA	Annuelle	E	
			Consommation énergétique finale par habitant en MWh/hab	ORECA	Annuelle	E
		Part des transports et du résidentiel dans la consommation d'énergies finales en %	ORECA	Annuelle	E	
		Evolution des consommations d'énergie / réf. à 2015 en %	ORECA	Annuelle	R	
Suivi des effets du PCAET sur la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de GES, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables locales	Evolution des consommations d'énergie	Surface de bâti public ou nb de bâtiments publics ayant bénéficié d'une rénovation énergétique (en en m² ou cumul du nombre de bâtiments)	CCVM communes	Annuelle	R	

Thématiques et effets suivis	Objectifs	Indicateur	Obtention les données	Périodicité	Туре
Suivi des effets du PCAET sur la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de GES, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables locales	Evolution des consommations d'énergie	Surface ou proportion des résidences principales ayant bénéficié d'une rénovation énergétique en m²	Plateforme de rénovation énergétique	Annuelle	R
	Evolution des émissions de GES	Emissions de Gaz à effet de serre du territoire en KteqCO2	OREGES	Annuelle	E
		Emissions de GES par habitant en teqCO2/habitant	OREGES	Annuelle	E
		Part des transports, de l'industrie et du résidentiel dans les émissions de GES %	OREGES	Annuelle	E
		Evolution des émissions de GES / réf. à 2015 en %	OREGES	Annuelle	R
	Evolution de la part des énergies renouvelables	Part des énergies renouvelables locales dans le mix énergétique de la CCBPD en %	OREGES	Tous les 3 ans Bilan à mi- parcours du PCAET	E
		Nombre de projets d'énergies renouvelables réalisés Puissance installée en GWh	OREGES	Annuelle	R
		Nb d'installations de méthanisation ou autres projets de valorisation des sous-produits agricoles et forestiers	OREGES / communes / Chambre d'Agriculture / DDT	Tous les ans	R
Adaptation au changement climatique					
Suivi des effets du PCAET sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique	Evolution des températures	Evolution de la température moyenne annuelle	Meteo France ORECC	Tous les 3 ans; Bilan à mi- parcours du PCAET	E
	Evolution des températures	Nombre de journées de fortes chaleurs au cours des 3 dernières années			E
		Nombre d'épisodes de canicules au cours des 3 dernières années	ORECC	Tous les 3 ans; Bilan à mi- parcours du PCAET	E
		Nombre de décès attribués aux épisodes de canicule	Agence régionale de la santé	Tous les ans	Р
	Evolution des besoins en eau	Consommation moyenne d'eau potable/habitant en m3/abonnée/an	Syndicats	Annuelle	P

Tableau n°6. Tableau de bord des indicateurs

IV.C. METHODES UTILISEES

IV.C.1. L'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement a été réalisé entre avril et juillet 2018 en mettant en évidence, dans la mesure du possible, les perspectives d'évolution tendancielle.

Cet état des lieux s'est exclusivement appuyé sur une analyse documentaire, cartographique, statistique provenant des sources de données régionales ou locales. Le diagnostic du SCoT en cours de révision a largement alimenté le diagnostic du PCAET sur les volets environnementaux autres qu'énergie et changement climatique.

L'approche, à la fois descriptive et prospective, a permis de mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces propres à chaque thème de l'environnement. Elle a aussi permis de mettre en évidence les enjeux environnementaux prioritaires.

IV.C.2. L'évaluation des incidences du PCAET

La démarche d'évaluation environnementale relève d'une analyse croisée entre le plan et les principaux enjeux environnementaux. Il s'agit d'apprécier les évolutions, positives et négatives, directes ou induites, par le PCAET sur chaque thématique environnementale.

La méthodologie proposée se construit autour d'un dispositif d'analyse devant permettre d'aboutir à une mise en relief des impacts probables de la stratégie du PCAET sur l'environnement et in fine, un ciblage des actions susceptibles d'impacter tout ou partie des composantes environnementales.

Le PCAET est à la fois un document stratégique en matière de planification énergétique et un document de programmation d'actions sur les 6 ans à venir, plus opérationnel. La méthode développée intègre la double dimension stratégique et opérationnelle du PCAET au travers :

- d'une analyse globale au niveau de la stratégie, qui vise à analyser qualitativement les risques d'incidences des orientations et axes retenus et de relever des points de vigilance ;
- **au niveau opérationnel**, une analyse ciblée sur les actions relevant des axes pour lesquels des points de vigilance ont été mis en exergue dans l'analyse globale. Une analyse détaillée des effets de ces dernières permet alors de proposer des adaptations. L'analyse est essentiellement qualitative, les actions prévues par le plan d'actions n'étant pas spatialisées. Autant que possible, les effets attendus des actions analysées dans le détail ont été qualifiés au regard de leur sens (positif, négligeable ou inexistant ou potentiellement négatif), de la nature de l'effet (direct ou indirect), de sa durée (temporaire ou permanent), de sa temporalité (court, moyen ou long terme, de sa réversibilité (réversible, irréversible) et de la probabilité de sa réalisation (probable, incertaine).

IV.C.3. Les mesures

Ont ensuite été proposé des mesures permettant :

d'éviter les effets négatifs des projets sur l'environnement : une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un effet négatif brut identifié que ce projet engendrerait. Le terme évitement recouvre trois modalités : l'évitement lors du choix d'opportunité ou évitement « amont » (faire ou ne pas faire le projet), l'évitement géographique (faire ailleurs) et l'évitement technique (faire autrement). L'évitement reste la seule solution qui permette d'assurer la non-dégradation de l'environnement par le projet, plan ou programme. Il faut l'intégrer à la conception du projet/plan programme dès les phases amont de choix des solutions (type de projet, localisation, choix techniques, etc.), au même titre que les enjeux économiques ou sociaux.

- de réduire les effets négatifs n'ayant pu être suffisamment évités : elle peut agir en diminuant soit la durée de l'effet, soit son intensité, soit son étendue, soit la combinaison de plusieurs de ces éléments. Une même mesure peut, selon son efficacité, être rattachée à la phase d'évitement ou de réduction selon que la solution retenue garantit (évitement) ou pas (réduction) la suppression totale d'un effet ;
- de compenser, lorsque cela est possible, les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits : elle vise à « apporter une contrepartie aux incidences négatives notables, directes ou indirectes du projet, plan ou programme sur l'environnement ». Contrairement aux 2ers types de mesures, elle est généralement mise en œuvre sur un site autre que celui recevant le projet.

IV.C.4. Synthèse des principales difficultés rencontrées

La mesure des incidences sur l'environnement et les mesures à envisager pour les éviter sont adaptées au degré de précision du plan mis à la disposition de l'évaluateur. Or, s'agissant d'un plan programme, le niveau de précision des actions et l'absence de localisation ne permettaient pas une évaluation fine des effets du PCAET. Dans bien des cas, nous n'avons pu émettre que des hypothèses. Il s'agit donc d'un exercice relativement théorique dont l'objectif principal est bien d'alerter les structures en charge de la mise en œuvre du PCAET sur les risques potentiels associés à certaines actions. Il s'agit par l'intermédiaire de l'évaluation de pouvoir les anticiper et décliner des mesures adéquates.